

165. Dans les secteurs qui relèvent directement de la compétence du Ministère, on prévoit une hausse de la surveillance des techniques de protection sanitaire (les dispositifs qui émettent des rayonnements, les réacteurs nucléaires, les substances toxiques contenues dans les produits de consommation, etc.). Cette surveillance découlera en grande partie des pressions croissantes exercées par le public en vue d'obtenir, du gouvernement fédéral, des mesures de protection de la santé. Dans le même contexte, un grand nombre d'études seront menées pour cerner les problèmes de santé et les effets secondaires à court et à long terme susceptibles de résulter de l'innovation technologique et d'exposer les Canadiens à des nombres croissants de contaminants du milieu.

166. On prévoit que l'automatisation des travaux scientifiques connaîtra une hausse (en ce qui concerne non seulement le traitement électronique des données aux fins de collecte et d'analyse, mais aussi l'automatisation de l'équipement de laboratoire).